

Comment se prémunir efficacement contre le cancer du col de l'utérus

- Par **Mathilde Debry**

En ce mois de sensibilisation au cancer du col de l'utérus, rappelons comment s'en prémunir.



L'ESSENTIEL

- Un cancer du col de l'utérus est une maladie qui se développe sur la muqueuse du col de l'utérus, autrement dit sur le tissu qui le recouvre.
- Le cancer du col de l'utérus est la 12e cause de cancer chez la femme.

Avec près de 3000 nouveaux cas et 1000 décès chaque année en France, le cancer du col de l'utérus reste un enjeu de santé publique, et ce qu'il touche des femmes jeunes. *«Pourtant, nous demeurons aujourd'hui de tous les outils permettant de faire disparaître cette maladie»*, rappelle la Société française de colposcopie et de pathologie cervico-vaginale à l'occasion de ce mois de mobilisation.

Dépistage national

"Nous avons un dépistage organisé national qui est en train de se mettre en place", précise l'association. Ainsi, comme pour le dépistage du cancer du sein, les femmes françaises de 25 à 65 ans recevront bientôt une invitation à faire leur test de dépistage auprès d'un gynécologue, d'un médecin généraliste ou d'une sage-femme. *"Ce dépistage est extrêmement efficace, ce devant qu'après 30 ans, il repose désormais sur le test HPV, qui est un test encore plus performant que l'examen cytologique",* précisent les professionnels de santé.

Rappelons que le test de dépistage doit être réalisé tous les 3 ans, chez toutes les femmes de 25 à 30 ans après deux tests initiaux normaux réalisés à un intervalle d'intervalle, puis tous les 5 ans de 30 à 65 ans. Le principe de ce dépistage est de diagnostiquer et de traiter les lésions précancéreuses du col utérin et l'évolution de l'évolution du cancer. *"Il est essentiel de rappeler à toutes les femmes importantes de ce dépistage et de les inciter à y participer",* insiste la SFCPCV.

Vaccin contre l'infection à HPV

En plus du dépistage, nous avons également un vaccin contre l'infection à HPV, principale cause de lésion précancéreuse et de cancer du col. *"Ce vaccin a montré son efficacité extraordinaire et son innocuité",* souligne l'association.

Il est recommandé pour toutes jeunes filles et jeunes garçons de 11 à 14 ans et peut être proposé en rattrapage jusqu'à la fin de la 19e année. En plus du cancer, le vaccin anti-HPV permet également de prévenir les lésions précancéreuses du col de l'utérus et d'éviter ainsi les traitements associés. Enfin, il permet de prévenir toutes les autres pathologies liées à l'HPV telles que les verrues génitales, mais aussi les pathologies dues à l'infection à HPV du vagin, de la vulve, de l'anus, de la verge et de l'oropharynx.

"La combinaison de la vaccination anti-HPV (pour les filles et les garçons) et du dépistage devrait permettre de faire du cancer du col de l'utérus une maladie du passé. femmes françaises bénéficieront de ces mesures », concluent les experts.